



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SFP

Question écrite n° 9217

Texte de la question

M. Claude Billard attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation qui prévaut actuellement au sein de la Société française de production. En effet, bien que le Gouvernement ait fait connaître sa décision de mettre fin au processus de privatisation de cette entreprise, son président a élaboré un projet de restructuration qui reste inscrit dans la même logique. Celui-ci prévoit en particulier de supprimer 550 emplois sur 990. Les organisations syndicales s'opposent à ce plan, qui va à l'encontre du développement d'une SFP restant dans le secteur public, parce qu'il la fragiliserait et mettrait en cause sa viabilité même. Le comité d'entreprise a pour sa part refusé de donner son avis motivé « faute d'informations suffisantes ». Il y a là, à l'évidence, un réel déficit de dialogue dans l'entreprise. Il lui demande, dans ces conditions, si elle n'estime pas nécessaire de suspendre le plan de restructuration, de rouvrir la concertation avec les salariés et de prévoir, dans un prochain projet de loi, des dispositions permettant à la SFP de conserver une place décisive au sein du secteur public de l'audiovisuel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé, le 3 octobre dernier, l'abandon du processus de privatisation de la SFP. La ministre de la culture et de la communication s'est rendue le 24 novembre à Bruxelles pour présenter à M. Karel Van Miert, membre de la Commission européenne, le plan de redressement et de restructuration préparé par la nouvelle direction de la SFP. La Commission européenne a décidé le 21 janvier d'approuver les aides d'Etat que la réalisation de ce plan nécessite, pour un total de 2,5 milliards de francs. En considération du montant important que représente cette aide au regard du chiffre d'affaires annuel de la société (567 millions de francs en 1997), l'approbation de la commission est expressément conditionnée à la mise en oeuvre effective du plan. Celui-ci vise à recentrer la SFP sur ses métiers de base, la production audiovisuelle et les prestations techniques, et à parvenir à court terme à l'équilibre de l'exploitation, moyennant une restructuration dont les composantes ont été définies de façon à amener la SFP au niveau de ses principaux concurrents, en termes de charges d'exploitation relativement aux perspectives de chiffres d'affaires. Le plan social, principale composante de cette restructuration, ne comporte pas de licenciement « sec » mais repose, sur l'essentiel, sur des mesures d'âge. Dans ces conditions, la SFP devrait donc pouvoir opérer sur les marchés qui sont les siens à armes égales avec ses concurrents, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent, et nouer les partenariats qu'elle jugera utiles, comme toute autre entreprise opérant dans le secteur concurrentiel. L'actionnaire public ayant fait face à ses obligations, avec le consentement de la commission « pour solde de tous comptes », l'avenir de la SFP est désormais entre ses mains.

Données clés

Auteur : [M. Claude Billard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9217

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 367

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1906